



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 20833

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la préparation de la présidence française de l'Union européenne. Au moment où l'évolution du monde exige de porter l'accent sur l'éducation, la connaissance, il lui demande si la France est disposée à oeuvrer au développement, au financement des échanges entre lycéens et étudiants d'Europe, acteurs d'une plus grande cohésion et fondement de l'entente entre les peuples.

Texte de la réponse

Le développement de la mobilité des jeunes, qui leur permet de développer la connaissance des langues et des cultures, de connaître d'autres méthodes de travail, de faciliter leur insertion professionnelle au titre d'un premier emploi, et de forger un réel sentiment d'appartenance européenne, constitue un objectif majeur pour la construction de l'Europe. Malgré la forte participation, en progression constante, des établissements français au titre des échanges Erasmus, la mobilité des étudiants doit être intensifiée. Cette volonté a conduit la France à plaider fortement pour un développement ambitieux d'Erasmus, dans le cadre du programme communautaire intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV), adopté pour la période 2007-2013. C'est dans ce contexte que l'Union européenne a retenu l'objectif à terme, des 3 millions d'étudiants Erasmus, et le principe que 80 % des crédits communautaires affectés à Erasmus, au titre du programme EFTLV, soient consacrés à la mobilité. Soucieuse de renforcer la démocratisation de la mobilité pour favoriser le plus grand nombre de séjours universitaires en Europe, au profit du plus grand nombre d'étudiants, y compris ceux qui ne partent pas avec Erasmus, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a fixé, dans le cadre du chantier sur la réforme des aides directes, le doublement du nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses de mobilité, soit un objectif de 30 000 étudiants aidés. La prochaine présidence française de l'Union européenne fera de la mobilité l'un des axes prioritaires de son action et prévoit d'articuler les conclusions attendues du conseil des ministres de novembre 2008 autour de la question essentielle de la mobilité des jeunes en Europe. Dans cette perspective, un rapport sur la mobilité des étudiants qui permettra de formuler des propositions concrètes pour élargir les publics étudiants bénéficiant du programme Erasmus, sera remis à la ministre par le Conseil d'analyse stratégique courant juin 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20833

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3178

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4910